

*Article 21 du Règlement***QUESTIONS OUVRIÈRES**

LA FERMETURE DE LA SCIERIE DE MACMILLAN-BLOEDEL À CHEMAINUS (C.-B.)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, la société MacMillan-Bloedel Limited a annoncé hier qu'elle fermait pour de bon son usine de Chemainus, en Colombie-Britannique, ce qui représente une perte de plus de 600 emplois. Au cours des deux dernières décennies, la société MacMillan-Bloedel s'est servie de l'argent qu'elle a gagné en Colombie-Britannique pour financer son expansion en Europe, au Malaysia, au Brésil et en Alabama. Et voici qu'elle dit à 600 travailleurs qu'ils ne lui sont plus d'aucune utilité. Elle prive la petite ville de Chemainus d'un pilier économique, mais elle garde 309,000 acres de belles forêts dans le secteur de Tree Farm 19, sur la côte est de l'île de Vancouver. Elle a toujours la mainmise sur une superficie totale de 2.8 millions d'acres de forêt en Colombie-Britannique.

La société MacMillan-Bloedel doit être tenue de rendre des comptes pour son exploitation des ressources humaines et des richesses naturelles et pour son impitoyable indifférence à l'égard des conséquences humaines et sociales de sa ligne de conduite. Les citoyens de Chemainus prient et le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial d'intervenir. Je demande au gouvernement fédéral d'exiger des sociétés qui enregistrent des profits au Canada d'en réinvestir une part importante dans l'industrie et la technologie canadiennes. Je demande en outre au gouvernement de la Colombie-Britannique de prendre toutes les mesures qui s'imposent, y compris l'expropriation du secteur de Tree Farm 19, pour qu'une scierie continue de fonctionner à Chemainus.

* * *

[Français]

LA CHASSE AU PHOQUE

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE—LES TENTATIVES EN VUE DE DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, je voudrais traiter aujourd'hui à l'intention du gouvernement et de la Chambre de l'existence d'un problème épineux dans une partie de ma circonscription, soit les Îles-de-la-Madeleine. On sait que le Parlement européen et certains ministres de pays de la Communauté économique européenne ont banni l'achat de produits de la chasse au phoque dans leurs pays, ce qui a entraîné des difficultés extrêmement pénibles pour les gens des Îles-de-la-Madeleine, surtout parce qu'environ 700 chasseurs seront dans l'obligation cette année de cesser cette chasse, ce qui entraînera pour eux une diminution de revenus d'environ \$500,000. Ces fonds, madame le Président, permettaient à tous ces chasseurs de se préparer pour les débuts de la pêche, savoir les premiers jours de mai, et ainsi d'aller chercher le surplus monétaire indispensable à leurs revenus pour gagner leur vie convenablement.

Alors, madame le Président, j'insiste auprès du gouvernement pour qu'on puisse s'assurer que la chasse au phoque ait lieu cette année bel et bien comme par les années passées et que, premièrement, on ne donne pas créance aux arguments que les gens s'occupant du domaine de l'écologie ont fait valoir en Europe sur aucun fondement et que, deuxièmement, le gouvernement canadien mette tout en valeur pour tenter de découvrir d'autres marchés pour les produits de la chasse au phoque.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, nous, du parti conservateur, croyons que le droit à la jouissance de la propriété dans ce pays magnifique qu'est le Canada est une des pierres angulaires de notre société libre et démocratique.

Pendant l'étude en comité de la Constitution canadienne, mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), a, le 23 janvier 1981, présenté, au nom de notre parti, un amendement sur les droits de propriété. En voici le texte:

Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de la propriété; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité des principes de justice fondamentale.

Cet amendement a été accepté par l'actuel solliciteur général (M. Kaplan) au nom du gouvernement un vendredi, puis rejeté le lundi suivant par l'actuel ministre de l'Énergie (M. Chrétien). Pourquoi? Parce que les libéraux ont succombé au chantage des hordes socialistes à ma gauche, lesquelles avaient menacé de retirer leur appui à la charte si cet amendement y était apporté. Donc, fidèles à leur habitude, les libéraux ont retiré l'amendement. Le gouvernement a maintenant une occasion en or de remédier à la situation, parce qu'il n'a pas besoin de l'appui du Nouveau parti démocratique.

• (1410)

Je presse donc le gouvernement d'appuyer cette adjonction à la Constitution, d'inscrire le droit de propriété à l'ordre du jour des rencontres des 15 et 16 mars, qu'il aura avec les gouvernements des provinces au sujet des modifications à apporter à la Constitution. Ce droit, fondamental au Canada, de pouvoir posséder des biens et en jouir doit figurer dans la Charte des droits et libertés.

* * *

LES CORPORATIONS

LA VENTE DE LA MONARCH LIFE ASSURANCE COMPANY

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je prends la parole pour protester contre la décision du ministre d'État aux Finances d'approuver la vente de la Monarch Life Assurance Company de Winnipeg à la North American Life Assurance Co. qui a son siège social à Toronto. A cause de cette mesure, plus de 300 Manitobains risquent de perdre leur emploi, et le contrôle de capitaux de plus de 477 millions de dollars passe de l'Ouest à Toronto. La Monarch Life Assurance Company appartient entièrement à la Canwest Capital Corporation, une société de l'Ouest que dirige Izzy Asper, l'ancien chef libéral au Manitoba, et qui est financée à 46 p. 100 à même les deniers publics grâce à la Corporation de développement du Canada.

Je demande instamment au ministre d'expliquer pourquoi les contribuables paient 46 p. 100 de la Canwest Corporation, une société qui, par vocation, investit dans l'Ouest, mais qui